ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Fiducie nationale du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fiducie nationale du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fiducie nationale du Canada au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 2 juin 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	2010	2013
PRODUITS		
Dons et legs	458 037 \$	208 671 \$
Contribution JCT (note 10)	284 795	287 190
Subventions, contributions et commandites	143 190	113 475
Cotisations des membres	90 998	88 138
Inscriptions aux conférences	83 050	66 849
Contrats	56 951	43 794
Propriétés	19 410	28 860
Autres	17 189	8 073
Publications	177	93
	1 153 797	845 143
CHARGES		
Programmes (leadership, politiques et régénération)	1 353 008	828 839
JCT (note 10)	284 795	287 190
Gestion et administration	273 618	229 995
Gestion de placements	188 050	184 320
Propriétés	156 997	142 218
Communications	151 905	139 495
Gouvernance	131 325	132 181
Publications	122 964	124 448
	2 662 662	2 068 686
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX		
CHARGES AVANT PRODUITS DE PLACEMENTS	(1 508 865)	(1 223 543)
PRODUITS DE PLACEMENTS (note 3)	502 304	2 348 410
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR		
RAPPORT AUX CHARGES	(1 006 561) \$	1 124 867 \$

3

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	,	1	ı

HORS DOTATION

	Non affecté	Investi en immobilisations	Investi dans les propriétés du patrimoine et autres	Fonds de réserve Runciman pour la conservation du patrimoine	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT	6 818 749 \$	32 291 \$	150 447 \$	137 119 \$	7 138 606 \$	6 013 739 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(896 389)	(14 151)	-	(96 021)	(1 006 561)	1 124 867
Acquisition d'immobilisations	(30 676)	30 676			<u>-</u>	<u> </u>
SOLDE À LA FIN	5 891 684 \$	48 816 \$	150 447 \$	41 098 \$	6 132 045 \$	7 138 606 \$

DOTATION

Fiducie nationale du			
	Canada	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN	13 180 511 \$	13 180 511 \$	13 180 511 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2016 5

	2016	2015
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	106 936 \$	120 629 \$
Débiteurs (note 4)	78 541	117 938
Subventions à recevoir	18 761	691
Frais payés d'avance	45 551	48 660
	249 789	287 918
PLACEMENTS (note 5)	19 355 083	20 259 012
IMMOBILISATIONS (note 6)	48 816	32 291
PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE (note 7)	150 447	150 447
	19 554 346	20 441 750
	19 804 135 \$	20 729 668 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	319 965 \$	173 786 \$
Produits reportés (note 8)	171 614	236 765
	491 579	410 551
ACTIF NET (note 9)		
HORS DOTATION		
Non affecté	5 891 684	6 818 749
Affectations internes	40.017	22 201
Investi en immobilisations	48 816	32 291
Investi dans les propriétés du patrimoine Fonds de réserve Runciman pour la conservation du	150 447	150 447
patrimoine	41 098	137 119
DOTATION	6 132 045	7 138 606
La Fiducie nationale du Canada	13 180 511	13 180 511
	19 312 556	20 319 117
	19 804 135 \$	20 729 668 \$

Engagements contractuels (note 14)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexander, administrateur

Johnham, administrateur

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

6

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges Ajustements pour :	(1 006 561) \$	1 124 867 \$
Pertes (gains) latents sur placements	716 303	(491 148)
Amortissement des immobilisations	12 475	10 522
Perte sur la cession d'immobilisations	1 676	1 485
	(276 107)	645 726
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de		
roulement:		
Intérêts courus à recevoir	39 397	(55 328)
Débiteurs	(18 070)	5 809
Frais payés d'avance	3 109	1 799
Créditeurs et frais courus	146 179	15 903
Produits reportés	(65 151)	188 205
	(170 643)	802 114
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 218 607)	(1 859 319)
Cession de placements	1 406 233	1 094 894
Acquisition d'immobilisations	(30 676)	(12987)
Produit de disposition des immobilisations	-	270
	156 950	(777 142)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 693)	24 972
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	120 629	95 657
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	106 936 \$	120 629 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fiducie nationale du Canada (la Fiducie nationale) est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fiducie est un organisme de bienfaisance enregistré aux fins fiscales et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

Les objectifs de la Fiducie nationale sont de conserver les lieux et collectivités du Canada revêtant un caractère historique ou une importance culturelle et promouvoir leur conservation, de sensibiliser le public et le mobiliser en faveur de la conservation et de l'appréciation des bâtiments, des paysages, des aires naturelles et des collectivités ayant un caractère patrimonial, ainsi que de favoriser l'éducation en offrant publiquement des bourses d'études ou autres et d'autres formes d'aide financière à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants canadiens qui poursuivent des études ou qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine ou un domaine connexe.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fiducie nationale applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fiducie nationale comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits d'inscriptions aux conférences et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu alors que les dons et legs sont constatés lorsqu'ils sont reçus à moins d'être reportés lorsque les fonds sont désignés pour un programme où les charges seront encourues dans le futur.

Les produits de contrats et autres sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 8

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fiducie nationale ventile une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année.

Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes sont les suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux : au prorata du temps estimatif consacré à chaque programme en fonction du plan de travail;
- b) Frais d'administration de Jeunesse Canada au travail (JCT) : selon le budget approuvé aux accords de contribution, lequel est établi en fonction de l'utilisation réelle de la Fiducie nationale.

Conversion des comptes en devises étrangères

La Fiducie nationale utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fiducie nationale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement et au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fiducie nationale détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fiducie nationale comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Propriétés du patrimoine

Les propriétés du patrimoine sont comptabilisées au coût. Aucun amortissement n'est imputé aux résultats pour les propriétés du patrimoine.

Réduction de valeur des immobilisations

La Fiducie nationale comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fiducie nationale consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 10

3	PRODUITS DE PLACEMENTS
J.	INODULIS DE LEACEMENTS

PRODUITS DE PLACEMENTS	2016	2015
Intérêts	302 374 \$	255 298 \$
Dividendes	307 634	273 418
Gains réalisés sur placements	608 599	1 328 546
Gains (pertes) latents sur placements	(716 303)	491 148
	502 304 \$	2 348 410 \$
DÉBITEURS		
	2016	2015
Comptes clients	55 724 \$	92 294 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	22 817	25 644
	78 541 \$	117 938 \$
PLACEMENTS		
	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 553 \$	63 592 \$
Fonds communs d'obligations canadiennes	7 856 641	8 039 427
Fonds communs d'actions canadiennes	5 133 507	5 793 590
Fonds communs d'actions mondiales	3 137 402	3 228 179
Actions internationales réservées	1 744 747	1 771 095
Actions américaines réservées	1 428 233	1 363 129

La totalité des fonds sont investis et gérés de manière à suivre les lignes directrices suivantes, décrites en ordre de préséance :

19 355 083 \$

20 259 012 \$

- a) à protéger la dotation quant à sa valeur nominale;
- b) à générer une source constante de produits afin de financer les activités de La Fiducie nationale, sans pour autant réduire la valeur nominale du Fonds de dotation;
- c) à générer une croissance; et
- d) à maximiser le taux de rendement à long terme du Fonds de dotation.

La Fiducie nationale détient une politique limitant les charges, établie de façon à restreindre les retraits annuels du Fonds de dotation aux fins des opérations courantes de La Fiducie nationale, de façon à protéger la valeur du fonds contre les charges excessives et d'en maintenir la valeur en tenant compte de l'inflation. La Fiducie nationale détient également un politique liée aux nouvelles initiatives qui permet des investissements prudents dans ces nouvelles initiatives conçues pour créer un impact.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

6. IMMOBILISATIONS

	Amortissement			
	Coût	cumulé	2016	2015
Mobilier et équipement Équipement informatique	58 161 \$ 51 158	31 911 \$ 28 592	26 250 \$ 22 566	19 012 \$ 13 279
	109 319 \$	60 503 \$	48 816 \$	32 291 \$

La charge d'amortissement totale de l'exercice est de 12 475 \$ (2015 : 10 522 \$) et est comptabilisée à la rubrique « Gestion et administration » à l'état des résultats.

7. PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE

	2016	2015
11-13 Ancien Chantier, Québec, Québec	150 445 \$	150 445 \$
Myrtleville House, Brantford, Ontario	1	1
La chapelle du Manoir-Papineau, Montebello, Québec	1	1
	150 447 \$	150 447 \$

Les propriétés du patrimoine de Brantford et de Montebello sont détenues en fiducie en faveur de l'État et n'ont aucune valeur substantielle dans ces états financiers.

8. PRODUITS REPORTÉS

2016	2015
236 765 \$	48 560 \$
(432 842)	(415 657)
367 691	603 862
171 614 \$	236 765 \$
	236 765 \$ (432 842) 367 691

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2016	2015
Fondation RBC	100 000 \$	59 671 \$
Cotisations des membres	43 547	35 017
Fonds de bourses Herb Stovel	13 167	13 027
Fondation communautaire d'Ottawa	8 500	-
Autres	6 400	8 775
Dons affectés	-	84 275
Culture et tourisme Alberta	<u>-</u>	36 000
Solde à la fin de l'exercice	171 614 \$	236 765 \$

9. AFFECTATIONS INTERNES ET FONDS DE DOTATION

Les actifs nets incluent le montant original du Fonds de dotation reçu du Gouvernement du Canada ainsi que des fonds hors dotation.

Hors dotation

Les actifs nets hors dotation sont composés de montants affectés à l'interne et de fonds nominalement distincts tels que décrits ci-dessous :

Un fonds nominalement distinct, à même les actifs nets non affectés, a été mis sur pied afin d'investir dans de nouvelles initiatives conçues pour créer un impact, générer des produits ou une visibilité pour La Fiducie nationale. Les activités financières de ce fonds sont suivies de façon distincte à l'interne, et des rapports sont présentés au conseil d'administration de La Fiducie nationale sur une base périodique.

Les affectations internes se rapportent au Fonds de réserve Runciman pour la conservation du patrimoine. Ce fonds a été créé suite à la vente de la propriété d'Annapolis royal. Les sommes sont investies et les produits et les charges nets sont ajoutés à ce fonds, sur une base annuelle.

Dotation

Des contributions d'un montant de 13 180 511 \$ et reçues du Gouvernement du Canada sont détenues par la Fiducie nationale et investies dans des placements qui sont des placements autorisés pour les fonds de sociétés d'assurances en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances; les produits dérivés de ces placements sont utilisés pour atteindre les objectifs de la Fiducie nationale. Si la Fiducie nationale était abolie ou dissoute, la totalité de la dotation existante serait alors remboursée en fayeur de la Couronne.

10. JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

En vertu des exigences du ministère du Patrimoine canadien, les charges liées au projet Jeunesse Canada au travail sont les suivantes :

	2016	2015
Contributions aux employeurs - JCT pour les organisations du patrimoine	203 775 \$	206 170 \$
Contributions aux employeurs - JCT pour construire une carrière	40 000	40 000
Frais d'administration	41 020	41 020
	284 795 \$	287 190 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

11. VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés aux activités comme suit :

	2016	2015
Programmes (leadership, politiques et régénération)	551 100 \$	420 811 \$
JCT	35 707	33 760
Gestion et administration	114 310	106 640
Propriétés	13 754	8 471
Communications	110 758	109 923
Gouvernance	52 625	54 667
Publications	67 872	54 565
	946 126 \$	788 837 \$

Des frais d'administration totalisant 1 980 \$ (2015 : 4 434 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 378 \$ (2015 : 719 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont été ventilés au programme JCT.

De plus, des frais d'administration pour un montant de 3 654 \$ (2015 : 3 654 \$) provenant de la rubrique « Propriétés » ont été ventilés à la rubrique « Programmes (leadership, politiques, régénération) ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque d'investissement

Puisque la Fiducie nationale détient des placements, celle-ci s'expose à des risques liés à l'investissement. Parmi ces risques, on retrouve ceux qui proviennent des variations dans les taux d'intérêt, dans les taux de change dus à la conversion des devises étrangères, et ceux qui existent dans les marchés d'actions, qu'ils soient locaux ou étrangers. Il existe également des risques qui proviennent des éventualités qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse pas faire face à ses obligations.

La Fiducie nationale respecte des politiques et des procédures en matière d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle s'expose. Les pratiques de la Fiducie nationale en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte ou d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance quant à leur rendement. Le risque maximal auquel s'expose la Fiducie nationale correspond à la juste valeur des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 mars 2016, l'actif comprend des placements en instruments de capitaux propres d'un montant de 1 744 747 \$ (2014 : 1 754 099 \$) en unités d'actions internationales ainsi que 1 428 233 \$ (2015 : 1 380 124 \$) en actions américaines qui ont été convertis en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fiducie nationale sont liés aux débiteurs. La Fiducie nationale consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

De plus, la Fiducie nationale évalue la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Fiducie nationale établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fiducie nationale n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque lié à la concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs qui présentent des caractéristiques semblables et/ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. La répartition des fonds, décrite ci-dessous, est en accord avec les directives liées à la diversification ainsi qu'avec les objectifs d'investissement énoncés dans la politique de placements de la Fiducie nationale :

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3 %	0,3 %
Obligations		
Sociétés	30,5	29,9
Gouvernements fédéral, provincial et autres	10,1	9,8
Total des obligations	40,6	39,7
Instruments canadiens de capitaux propres Unités de fonds communs canadiens	26,5	28,6
Total des instruments canadiens de capitaux propres	26,5	28,6
Instruments de capitaux propres étrangers Unités de fonds distincts internationaux Unités de fonds distincts américains Unités de fonds communs - marchés globaux	9,0 7,4 16,2	8,7 6,8 15,9
Total des instruments de capitaux propres étrangers	32,6	31,4
Total des instruments de capitaux propres	59,1	60,0
Total des placements	100,0 %	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 16

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fiducie nationale est membre du Plan de régime de pension de retraite de la fonction publique (le Plan) qui est un régime de retraite à prestations définies accessible à tous les employés permanents. Le Régime offre des avantages de retraite établis en fonction du nombre d'années de service de l'employé et de sa rémunération moyenne annuelle sur une période de temps précédant son départ à la retraite. Le Plan est un régime de retraite interentreprises géré par le Gouvernement fédéral et réglementé par la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). Par conséquent, la Fiducie nationale le comptabilise comme un régime de retraite à cotisations définies.

En date du 31 mars 2016, le taux de cotisation pour les employés ayant adhéré au Plan avant le 31 décembre 2012, en vertu de la LPFP est de 9,05 %, jusqu'à l'atteinte du gain maximum admissible pour le Régime de pensions du Canada (RPC), et de 11,04 % au-delà du gain maximum admissible pour le RPC. Pour les employés ayant adhéré au Plan en date du 1 janvier 2013, les taux sont de 7,86 % et de 9,39 % respectivement. Dans le cadre de la LPFP, la Fiducie Nationale verse 1,15 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan avant le 1 janvier 2013 et 1,11 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan après le 31 décembre 2012. Le taux de cotisation de l'employeur s'élevait pour l'année civile 2015 respectivement à 1,28 et à 1,28 fois le montant des cotisations versées par les employés. Le total des cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'éleve à 74 433 \$ (2015 : 70 235 \$).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fiducie nationale en vertu de baux totalisent 298 850 \$ et les versements approximatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2017	55 400 \$
2018	56 200 \$
2019	56 200 \$
2020	56 200 \$
2021	56 200 \$